



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Limitations de vitesse

Question écrite n° 1872

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie nationale et les services de police. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre de contrôles qui ont eu lieu dans l'année 1987 et la répartition par département.

Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de l'année 1987, les services de police et de gendarmerie ont consacré 1 824 612 heures d'activité aux contrôles renforcés et inopines de vitesse (CRIV). À l'occasion de ces contrôles, ont été établis 983 719 procès-verbaux constatant des infractions aux règles relatives à la vitesse, qui ont donné lieu à 24 231 suspensions administratives de la validité du permis de conduire, selon la répartition par département décrite dans le tableau ci-dessous. Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1872

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2393